

Sujet: [INTERNET] Enquête publique carrière Fulchiron - Communes de Vallabrix et de Saint-Victor-des-Oules

De : Christian Van Houtte <c.vanhoutte@scarlet.be>

Date : Fri, 27 Apr 2018 17:25:35 +0200

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Préfet du Gard et de Monsieur le Commissaire enquêteur

Vous trouverez en pièce jointe un texte de témoignage de riverain de la carrière. Merci d'avoir l'amabilité de joindre celui-ci au dossier de l'enquête en question.

Meilleures salutations,

Christian Van Houtte

4 rue de l'Horloge
30700 Saint-Victor-des-Oules

Enquête publique 2018 lettre .docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.c Content-Encoding: base64
---	--

— Partie 1.1.3 —

Partie 1.1.3	Content-Type: text/html Content-Encoding: 7bit
---------------------	---

Risques poussières – Enquête publique Saint-Victor-des-Oules

Les dépôts de sable aux alentours de la carrière, et spécifiquement à Saint-Victor-des-Oules - sous les vents à composantes Nord - posent problème.

En témoignent les poussières de sable à granulométrie fine, telle une poudre (talc), qui se déposent de façon récurrente sur les sols, mobiliers de jardin, ainsi qu'à l'intérieur des habitations.

S'il n'était question que d'inconvénients domestiques, l'on pourrait penser qu'un retour financier suffisant vienne compenser les nuisances.

La question mise à part, il apparaît que dans les conditions d'exploitation actuelles et au regard des extensions toujours plus importantes accordées par les autorités publiques, la quantité de poussières de silice à granulométrie fine - dangereuses pour la santé - persiste voire augmente et affecte la santé des riverains.

En tant qu'habitant du village, il me semble indispensable :

- qu'une autorité indépendante des parties assure un contrôle rigoureux et régulier des mesures de retombées de poussières
- que la population concernée ait accès aux résultats, en ligne par exemple, et soit informée des seuils de danger par référence à une norme européenne à défaut de nationale, ainsi qu'un historique des mesures effectuées.
Si des normes existent pour protéger la santé des travailleurs de carrières, quelle est la justification de ne pas protéger celle des populations avoisinantes non consentantes ?
- que des mesures de contrôle de poussières soient prises au sein des zones habitées (village, école, ...) et non en bordure d'exploitation, par un système technique efficace, précis qui mesure la quantité de poussières par granulométrie, le taux de silice, ...
- en présence de normes acceptables sur la santé humaine, prévoir des mesures effectives à appliquer par les autorités compétentes en cas de dysfonctionnement avéré.

Quand il est question de santé publique, est-il encore admissible de justifier des nuisances au nom de l'emploi ou d'intérêts économiques ?

Une politique de fuite en avant semble avoir été la règle depuis plusieurs dizaines d'années.

En l'absence de mesures efficaces de réhabilitation, notamment pour limiter l'envol des poussières, les dommages en termes de santé et d'environnement persisteront.

La carrière laissera dans le paysage des environs d'Uzès une cicatrice béante qui aura eu pour effet de dégrader la santé des riverains, sans compter la nécessité probable de devoir chercher du financement complémentaire pour réparer certains dommages, et sécuriser les 100 hectares du site devenus dangereux par l'instabilité des fronts.

C. Van Houtte
Saint-Victor-des-Oules

Annexe : table d'extérieur protégée par un auvent ouvert latéralement seulement sur un côté (Ouest)

SABLEE

OO